

**Lettre ouverte du Collectif Surveillance des Énergies Renouvelables du Tarn  
(Co SERT 81)**

Puylaurens, le 12 Février 2026

A l'attention de

**Monsieur Le Député Jean TERLIER**

**Monsieur Le Député Philippe BONNECARRERE**

**Madame La Députée Karen ÉRODI**

**Assemblée nationale, 126 Rue de l'Université, 75355 Paris 07**

**et**

**Madame La Sénatrice Marie-Lise HOUSSEAU**

**Monsieur Le Sénateur Phillippe FOLLIOT**

**Sénat, 15 rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06**

Messieurs les Députés, Madame La Députée, Madame la Sénatrice, et Monsieur le Sénateur,

Suite à la signature par **décret** de la PPE 3, par Monsieur le Premier Ministre et des enjeux que cela va impliquer pour nos territoires.

Les associations membres de ce collectif :

Association Saint-Loup Nature 81  
Protégeons le Ségala Cordais  
Association Nostra Montanha  
Collectif Saint-Grégoire Arthès Saussenac  
Association Citoyenne de Fréjeville  
Association Préserver la vallée de l'Oulas  
Association Les Crêtes Vents Debout  
Association des Lacs Tarn Sud  
Association Vallée du Thoré Environnement  
Collectif Citoyen Nature Sidobre  
Association Calelh : qualité de vie et  
de l'environnement en Haut Languedoc  
Association Protégeons Notre Montagne  
Association Les Lacs du Lauragais

Puylaurens  
Virac  
Le Rialet  
Saint-Grégoire Arthès Saussenac  
Fréjeville  
Paulinet  
Puycalvel  
Briax-Giegnes-Messal  
Mazamet  
Lafontasse  
  
Brassac  
Massaguel  
Bourg-Saint-Bernard

tiennent à porter à votre connaissance un ensemble d'éléments factuels relatifs au développement du photovoltaïque et de l'agrivoltaïsme en France, en région Occitanie et dans le département du Tarn.

L'objectif de cette démarche est de contribuer utilement à votre réflexion et à vos prises de positions publiques, en vous transmettant, une analyse documentée, territorialisée et strictement fondée sur des données publiques officielles.

Cette contribution s'appuie notamment sur le **Bilan électrique de RTE 2024** (publié en 2025), le **Bilan prévisionnel RTE 2025-2035**, les travaux de la **Commission de régulation de l'énergie (2025)**, ceux de l'**ADEME** relatifs à l'évolution des coûts actualisés de l'énergie (**LCOE :Levelized Cost of Energy**) des énergies renouvelables (publication 2023), les **statistiques publiques de l'énergie (SDES, 2025)**, les bases **ODRÉ 2024-2025**, le **SRADDET Occitanie** (2019, révision 2022), ainsi que les **travaux de consensus de l'association Réseau Énergie Terre et Mer (RETM 2022-2024)** présentés au CESE, à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Elle est complétée par un **travail d'analyse territoriale approfondi conduit dans le Tarn par notre association Saint-Loup Nature 81**, permettant une lecture locale objectivée et comparable aux trajectoires régionales et nationales.

Au niveau national, le **système électrique français apparaît aujourd'hui structurellement excédentaire**. En 2024, la production d'électricité s'est élevée à **539 TWh**, dont **environ 95 % d'électricité décarbonée**, alors que la consommation s'est établie à **442,2 TWh**, soit un taux de couverture de **122 %**. Cette situation de surproduction intervient dans un contexte où la consommation électrique est **globalement stable depuis plus de quinze ans**. Le mix repose majoritairement sur le nucléaire (67,1 %), complété par l'hydraulique (13,9 %), l'éolien (8,7 %) et le photovoltaïque (4,6 %).

Dans ce contexte, le développement rapide du photovoltaïque pose désormais des **enjeux systémiques**.

La puissance installée progresse à un rythme moyen d'environ **+3,4 GW par an sur ces dernières années, avec un +5GW en 2024 et un +6GW en 2025 (Estimation RTE)**. En 2024, cette dynamique a conduit à **1,7 TWh de production renouvelable écrétée, à 513 heures de prix négatifs**, et à des puissances écrêtées atteignant jusqu'à **12 GW**. Le **1er avril 2025, 10 GW de production renouvelable ont dû être arrêtés en quelques minutes à la mi-journée**, comme l'indique le Bilan prévisionnel RTE 2025-2035. Ces phénomènes imposent une **sur-modulation du parc nucléaire**, estimée à environ **12 TWh**, et génèrent des **coûts très significatifs**, évalués à **plus de 13 milliards d'euros par an**, comprenant à la fois les pertes de revenus pour EDF et les indemnisations versées aux producteurs d'énergies intermittentes. À ces coûts s'ajoutent ceux du raccordement au réseau d'unités de production électrique très dispersées et de toutes les installations connexes, qui font du réseau de raccordement (S3REnR) d'Occitanie l'un des plus chers de France. Ces coûts sont in fine supportés par les consommateurs et les contribuables.

*Ces surcoûts sont détaillés dans le tableau ci-dessous qui a été produit par Réseau Énergie Terre et Mer (RETM)*

| Chiffrage surcoût annuel EEI                 | Réel             | Prévision        | Estimation     | Réversibilité | Action                                 |
|--|------------------|------------------|----------------|---------------|--|
|  | 2025             | 2026             | 2027/2035      |               |  |
| 1.Perte de revenu nucléaire EDF Prix bas     | 3,6 Mrd€         | 3,7 Mrd€         | 4 Mrd€         | oui           | Réduire surproduction EEI              |
| 2.Perte de revenu EDF Effacement nucléa      | 2,3 Mrd€         | 2,6 Mrd€         | 3 Mrd€         | oui           | Réduire surproduction EEI              |
| 3.Contribution Service public de l'électrici | 5,3 Mrd€         | 7,7 Mrd€         | 9 Mrd€         | partiel       | Renégociation contrats "prix garantis" |
| 4.Coût réseau EEI pour RTE et ENEDIS         | 2,5 Mrd€         | 3,0 Mrd€         | 4 Mrd€         | oui           | Stopper investissement réseaux EEI     |
| <b>Total Economies</b>                       | <b>13,7 Mrd€</b> | <b>17,0 Mrd€</b> | <b>20 Mrd€</b> |               |  |
| + Investissement annuel EEI ( 2027/2035)     |                  |                  | 16,8 Mrd€      |               |  |

1 et 2: Estimation RETM à partir des données de prix et d'exportation des rapports RTE ( Rapport Annuel/Economix)

3: 2025/2026 Données rapport Commission de régulation de l'Energie 10 juillet 2025 - 2027/2035 estimation RETM avec programme PPE3 (03/2025)

4. Données Rapport Sénat juillet 2024 sur l'évolution du coût de l'électricité ( Extraits RTE et ENEDIS pages 436 à 443)

Parallèlement, un **paradoxe persistant** s'observe sur les prix de l'électricité. Les scénarios de la programmation pluriannuelle de l'énergie et les analyses de la CRE reposent sur des hypothèses de prix de marché comprises entre **50 ,70 et 90 €/MWh à l'horizon 2030**, alors que le **prix spot moyen constaté en 2024 est de 58 €/MWh**. Malgré cela, les contrats photovoltaïques récents demeurent subventionnés via le mécanisme de complément de rémunération, représentant **plusieurs dizaines de milliards d'euros de charges publiques cumulées** sur la durée des contrats.

Dans le même temps, les prix payés par les usagers ont fortement augmenté en quinze ans, passant d'environ **70 à 165 €/MWh pour les entreprises** et de **108 à près de 280 €/MWh pour les particuliers**, soit une multiplication par **2,5**, malgré la situation de surproduction électrique.

Les travaux de l'ADEME montrent par ailleurs que le coût actualisé de l'énergie (**LCOE :Levelized Cost of Energy**) du photovoltaïque au sol et du photovoltaïque en toiture est aujourd'hui très proche, avec un écart limité à quelques euros par MWh. Toutefois, cet indicateur ne prend pas en compte les coûts de raccordement et de renforcement des réseaux, les écrêtements, les indemnisations associées, ni les impacts fonciers, agricoles et paysagers. À **LCOE quasi équivalent**, le **photovoltaïque en toiture apparaît donc nettement plus favorable pour la collectivité** que le photovoltaïque au sol.

À l'échelle régionale, l'**Occitanie** connaît une trajectoire particulièrement dynamique. La région dispose d'environ **5 GWc de puissance photovoltaïque installée**, avec une croissance proche de **+20 % par an**, et le photovoltaïque représente déjà environ **12 % de la production électrique régionale**. Les objectifs fixés par le SRADDET sont de **7 GW en 2030 et 15 GW en 2050**. À trajectoire constante, ces **15 GW seraient atteints dès 2030**, atteignant ainsi l'objectif 2050 avec près de **20 ans d'avance**, et la puissance dépasserait **33 GW en 2035**.

Dans ce cadre, le **département du Tarn** occupe une place significative. Le travail d'analyse mené par l'association Saint-Loup Nature 81, à partir des données ODRÉ arrêtées au **30 septembre 2025**, montre que le Tarn représente **8 % du photovoltaïque installé en Occitanie**.

Le Tarn a une production électrique de 1,7 TWh et une consommation de 2,1TWh présentant ainsi un taux de couverture de 79% à fin 2024. Le photovoltaïque représente 21% de sa production électrique. La dynamique départementale pour le photovoltaïque est principalement portée par les **projets au sol**, tandis que les **grandes toitures et l'autoconsommation collective restent insuffisamment développées**, alors même qu'elles présentent des bilans multicritères plus favorables.

Ainsi depuis 2025, le photovoltaïque au sol injecte davantage d'électricité dans le réseau que les grandes toitures (42% contre 32% des 393 GWh de l'énergie totale délivrée).

Au 30 septembre 2025 par rapport 1<sup>er</sup> janvier 2024, le photovoltaïque a augmenté de 20% en puissance installée et de 15% en énergie délivrée. Si cette tendance se maintenait à l'identique jusqu'en 2035, on aboutirait à une énergie annuelle délivrée 7 % plus élevée que ce qui est envisagée dans la PPE3 à objectif 2035.

Le photovoltaïque au sol sur sa tendance actuelle, serait à +15% au-dessus de l'objectif PPE3 en 2035 à mix identique, en énergie délivrée.

Le photovoltaïque en grandes toitures a connu un développement exceptionnel de 2024 au 30 Septembre 2025 avec +43% en puissance installée et +36% en énergie délivrée. La poursuite d'une telle croissance aura pour effet de se trouver à + 547% au-delà des objectifs de la PPE 3.

Enfin notre analyse montre une progression autour de 2%, pour les installations en moyennes toitures qui seraient assez loin de l'objectif envisagé (-86%) tandis que les installations en petites toitures seraient à 31% au-delà des objectifs de la PPE3.

Les **travaux de consensus RETM (2022-2024)** confirment en effet que les **centrales photovoltaïques**, en particulier lorsqu'elles sont implantées sur des terres agricoles, obtiennent les **moins bons résultats multicritères**, tant en matière de coûts collectifs que d'impacts environnementaux, paysagers et de contraintes sur le réseau. À l'inverse, le **solaire thermique** et le **photovoltaïque en grande toiture**, notamment en autoconsommation collective, apparaissent comme les solutions les plus pertinentes.

Enfin, le développement de l'**agrivoltaïsme** s'accompagne d'**impacts aujourd'hui reconnus**.

Ceux-ci concernent les plans agronomiques (réduction du rayonnement solaire, baisse possible des rendements, contraintes de mécanisation, risque de perte de vocation agricole), environnemental (perturbation des écosystèmes, fragmentation des habitats, atteintes à la biodiversité et effets cumulés territoriaux), pédologique (compactage des sols, perturbation des horizons et de la vie du sol, modification des écoulements d'eau, artificialisation cumulative), ainsi qu'économique et social (coûts élevés, pression foncière et phénomènes de spéculation, artificialisation des paysages et difficulté de contrôle réglementaire dans la durée).

Ces éléments montrent que l'agrivoltaïsme constitue un **choix d'aménagement du territoire à long terme**, et non une simple réponse technique aux objectifs de production électrique.

Enfin le mix électrique français offre l'une des empreintes carbones les plus faibles du monde avec 21,7 gCO<sub>2</sub>/kWh. Les centrales thermiques fossiles ne représentent plus que 3,7 % de l'électricité produite en France, typiquement entre 7h-9h et 18h-20h en hiver ; elles ne sont déjà quasiment plus jamais appelées lors des heures de production solaire.

A cause d'importation de panneaux photovoltaïques chinois qui affichent une empreinte carbone bien au-dessus de celle du nucléaire français, le développement du photovoltaïque tend paradoxalement à dégrader le bilan environnemental global.

Ainsi il va être difficile de justifier aux français que l'on continue à installer des énergies renouvelables dont nous n'avons pas besoin (exportation d'électricité record sur les deux dernières années), qui dégradent notre empreinte carbone, qui enrichissent les fournisseurs chinois, qui créent des vulnérabilités dans notre système énergétiques, qui alourdissent la facture EDF des français et en plus dégradent et abîment nos paysages et écosystèmes (le tourisme reste une des premières industries du pays).

Pour ce qui est de l'éolien, l'association Nostra Monthana fait l'analyse suivante :

*Concernant l'éolien terrestre, la situation, si elle très différente de celle du photovoltaïque n'en pose pas moins de problèmes.*

*Rappelons que les objectifs régionaux définis dans le scénario REPOS et intégrés dans le SRADDET sont de 3600 MW installés en 2030 et 5500 MW en 2025.*

*Or en 2024 la puissance installée était de 1743 MW avec une progression de 7% sur les 5 dernières années. Dans le même temps la production est restée stable autour de 3500 GWh soit quasiment la moitié des prévisions.*

*Avec 279 MW le département du Tarn représente 16% de la puissance installée, idem en production. Et il est surtout à noter que la quasi-totalité des installations sont dans l'aire du Parc Naturel du Haut Languedoc dont le rôle est avant tout de protéger la biodiversité, les paysages et le patrimoine.*

*A la lumière de ces chiffres, les prévisions de développement sont irréalistes et irréalisables. Comme l'a relevé le CRE de juillet 2024, il faudrait 8 à 10 fois plus de zones d'accélération pour satisfaire aux objectifs*

L'ensemble de ces données, montre que la transition énergétique, et en particulier le développement du photovoltaïque au sol, de l'agrivoltaïsme, et de l'éolien ne peuvent reposer sur une **accélération quantitative indifférenciée**, mais doit désormais s'appuyer sur une **hiérarchisation rigoureuse des solutions, et leur élargissement (solaire thermique, géothermie...)** fondés sur leur efficacité réelle, leur coût complet pour la collectivité et leurs impacts territoriaux.

C'est dans cette perspective que nous souhaitons porter ces éléments à votre connaissance. Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout échange ou audition que nous appelons de nos vœux.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Députés, Madame La Députée, Madame la Sénatrice, et Monsieur le Sénateur, l'expression de notre considération distinguée.

***Les Associations du Collectif CoSERT 81 signataires***



Président Christophe MARTY



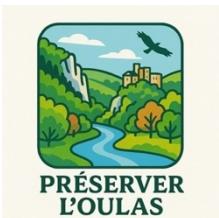
Président Jérémy BLANC



Président Jean-Marie COUDERC



Président Jean-Louis LAROQUE



Président Christian ENJALBERT



Président Jean-Louis COUSTEL



Président Jacques BIAU



Président Emmanuel FORICHON



Président Arnauld De RASPIDE



Présidente Stéphanie TARDIF



Président James YOU DALE

Association  
*Les lacs*  
*du Lauragais*

Présidente Claire PELISSIER

**Association Protégeons Notre Montagne**



Président Jacques REQUIS